



FORMATION - ACTION

PREVENIR LA PENIBILITE AU TRAVAIL

Module général

FORMATION 2017

Public visé

Membres CHSCT, service QHSE

Objectifs

- Maîtriser les dispositifs réglementaires qui encadrent la pénibilité
- Discerner les différents concepts (pénibilité, usure, vieillissement au travail...) et les facteurs de risque
- Avoir des repères quant à la mise en œuvre d'une démarche de prévention de la pénibilité en articulation avec le DUER

Intervenant

Ergonome

Durée

2 jours (14 heures)

Lieu

Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux

Tarif 2017

Nous consulter

Dates

Nous consulter

Contact

Secrétariat : 05 34 63 84 31

ASTI est membre d'un réseau d'organismes de formation agréés, en collaboration avec la DIRECCTE et la CARSAT Midi-Pyrénées.

Cette formation peut être imputable dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Programme

JOUR 1 (en salle)

- Cadre réglementaire et obligations
- Définitions, facteurs de risque
- Démarche et étapes de prévention ;
- Ressources sur lesquelles s'appuyer et outils mobilisables.

JOUR 2 (observations sur le terrain)

- Mise en situation sur le terrain : identification sur 1 à 2 situations de référence, avec appui du formateur in situ.
- Bilan des observations réalisées et apports complémentaires du formateur.
- Suites à donner au sein de l'entreprise sur les actions à mettre en place